

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–10 février 2015

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2015/5-A/Add.1

9 janvier 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008-2014)

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*: M. C. Kaye tél.: 066513-2197

Conseiller pour les programmes, M. C. Martino tél.: 066513-3576
RMPP**:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion et du suivi de la performance

** Sous-Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports

CONTEXTE

1. Le présent document expose la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation de la politique du PAM de 2008 en matière de transferts monétaires et de bons. Portant sur la période allant de 2008 à 2014, l'évaluation s'attachait à la qualité globale de la politique, à ses résultats sur le plan de l'efficacité et de l'efficience, et aux facteurs qui influencent sa mise en œuvre.
2. La direction note avec satisfaction que, dans l'ensemble, la politique et le cadre connexe ont été jugés pertinents pour le PAM et plus développés que ceux d'autres organisations humanitaires. Le principal objectif de la politique a été rempli grâce à la mise en place de procédures autorisant l'utilisation de transferts monétaires et de bons au PAM pour répondre à des besoins liés à un contexte spécifique. Les facteurs qui affectent les résultats de la politique et appuient l'utilisation croissante des transferts monétaires et des bons sont notamment les investissements conséquents faits dans l'élaboration d'outils et de directives, l'appui des dirigeants et le changement institutionnel global.
3. Toutefois, la gestion du changement d'approche opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de la politique a été jugée faible, en partie faute de plans de mise en œuvre et de direction fonctionnelle transversale spécifique. Selon les conclusions de l'évaluation, les systèmes de diffusion et de communication de la politique et des grandes lignes sont insuffisants pour appuyer la gestion du changement envisagée dans la politique.
4. La direction accueille favorablement les conclusions de l'évaluation et mettra à profit les recommandations qui en sont issues pour améliorer la mise en œuvre de la politique, notamment en élaborant des directives renforcées relatives aux activités de transferts monétaires et de bons. Les conclusions seront également prises en compte pour améliorer l'approche du PAM à l'heure d'élargir les partenariats dans le contexte des transferts monétaires et des bons, tant au niveau institutionnel qu'à celui des pays.
5. La matrice ci-après expose les mesures et le calendrier prévus pour l'application des recommandations.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
Recommandation 1: À l'heure actuelle, ne pas mettre à jour la politique de 2008.	Conseil d'administration et Bureau de la directrice exécutive	La recommandation est acceptée. La direction déterminera si la politique actuelle doit être actualisée ou s'il convient d'en élaborer une nouvelle.	Janvier 2016
<p>Recommandation 2: Continuer d'investir dans le cadre de mise en œuvre de la politique (directives, orientations et outils), en mettant l'accent sur la communication de recommandations pratiques de mise en œuvre qui précisent les résultats escomptés, les indicateurs et les critères de référence. Cela permettra d'intégrer les transferts monétaires et les bons au passage à l'assistance alimentaire et de tirer constamment parti des enseignements dégagés en interne et en externe.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Achever et publier rapidement la mise à jour du manuel de 2009 sur les transferts monétaires et les bons - action immédiate. ➤ Préciser à l'échelle du PAM le cadre de résultats attendus des transferts monétaires et les effets des bons - 1 an. ➤ Diffuser systématiquement la politique et les recommandations en matière d'espèces et de bons - 3 à 4 mois. ➤ Diffuser, auprès des partenaires, un résumé clair de la politique et des procédures pertinentes - 6 à 8 mois. ➤ Ajouter au manuel sur les transferts monétaires et les bons et aux formations dispensées des recommandations concernant les négociations avec les prestataires de services financiers et avec les détaillants - 6 à 8 mois. ➤ Intensifier la participation et le partage d'information au sein de la communauté de praticiens – 6 mois à 1 an. 	Division des politiques, des programmes et de l'innovation, avec l'appui d'autres fonctions institutionnelles pertinentes	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le manuel sur les transferts monétaires et les bons sera mis à jour d'ici à la fin 2014 et un cadre de résultats institutionnels pour les transferts monétaires et les bons sera affiné en 2015.</p> <p>La Division des politiques, des programmes et de l'innovation élabore actuellement un site Web à guichet unique portant sur les questions liées aux transferts monétaires et aux bons à l'intention du personnel des programmes, et une formation plurifonctionnelle est en cours de déploiement auprès de tous les bureaux de pays. Les partenaires au niveau institutionnel et à celui des pays seront informés des procédures du PAM.</p> <p>Les prestataires de services financiers sont sélectionnés au moyen de procédures de mise en concurrence établies. Il n'y a de négociations que dans des cas exceptionnels, et elles sont menées par la Division des achats. Le manuel et le site Web fourniront des directives concernant les négociations avec les détaillants, et ce thème sera abordé dans le cadre des séances de formation à l'intention des bureaux de pays.</p> <p>Afin d'élargir les échanges et la participation, la Division des politiques, des programmes et de l'innovation nouera de plus en plus le dialogue avec la communauté des praticiens des transferts monétaires et des bons, notamment le partenariat <i>Cash Learning</i> et l'alliance <i>Better than Cash</i>.</p>	<p>Décembre 2014 Décembre 2015</p> <p>Août 2015</p> <p>Août 2015</p> <p>Août 2015</p> <p>Août 2015</p>



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION
DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)**

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>Recommandation 3: Mettre à jour les autres politiques sectorielles et thématiques afin d'intégrer les enseignements tirés de l'utilisation des espèces et bons et redéfinir les processus opérationnels de manière à harmoniser les normes pour toutes les modalités d'intervention.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les enseignements tirés de l'utilisation de transferts monétaires et des bons dans d'autres politiques, à mesure que celles-ci sont révisées. ➤ Clarifier ce qu'implique le passage à "l'assistance alimentaire" et le communiquer au personnel - 1 à 2 ans. ➤ Redéfinir les processus opérationnels afin que les transferts monétaires et les bons soient considérés comme des "modalités d'assistance alimentaire", nécessitant une analyse aussi rigoureuse que l'assistance alimentaire en nature - 6 mois à 1 an. ➤ Faire la synthèse des enseignements tirés de l'expérience du passage d'une modalité à l'autre; adapter les processus et les recommandations pour faciliter l'adoption de cette option - 1 à 2 ans. 	<p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La Division des politiques, des programmes et de l'innovation continuera à intégrer les enseignements tirés des activités liées aux transferts monétaires et aux bons dans les révisions d'autres politiques le cas échéant.</p> <p>Le PAM continuera d'apporter des éclaircissements et de les communiquer au sujet de sa réorientation stratégique vers l'assistance alimentaire et de la nécessité de trouver des solutions innovantes dans un environnement mondial de plus en plus complexe. Cette transition a déjà été exposée dans le Plan stratégique (2008–2013) et dans la suite donnée aux évaluations stratégiques de 2012 sur les "Partenariats dans le cadre de la transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire" (WFP/EB.1/2012/6-A) et la "Façon dont les bureaux de pays du PAM s'adaptent aux changements" (WFP/EB.1/2012/6-B).</p> <p>En ce qui concerne les processus opérationnels, le PAM reconnaît qu'il est important de définir les transferts d'espèces et de bons comme des modalités d'assistance alimentaire pour lesquelles l'analyse conduite doit être aussi rigoureuse que pour les autres modalités, et ce pour garantir le bon déroulement des processus. La Division des politiques, des programmes et de l'innovation continuera de veiller à ce que l'analyse soit menée avec la même rigueur, quelle que soit la modalité de transfert déployée par le PAM.</p> <p>Les enseignements tirés sont rassemblés et incorporés dans toutes les nouvelles notes d'orientation et tous les processus d'examen des projets.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Décembre 2016</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>Recommandation 4: Identifier clairement les responsables de la gestion matricielle et du changement pour ce qui est des transferts monétaires et des bons, et leur donner les moyens d'agir, de manière à planifier et suivre le développement des capacités, remédier aux goulets d'étranglement et hiérarchiser les processus de changement.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribuer les responsabilités et les obligations redditionnelles aux niveaux du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays concernant la conduite des processus de changement et les structures de gestion matricielle - action immédiate. ➤ Établir le calendrier, les normes et les processus pour le suivi et la suppression des goulets d'étranglement - 3 à 6 mois. ➤ Assurer une gestion plus cohérente des politiques et établir les priorités du changement - 6 mois à 1 an. 	<p>Département des services concernant les opérations, Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, et bureaux régionaux</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le modèle de processus opératoire pour les transferts monétaires et les bons a été avalisé au niveau institutionnel et incorporé dans la matrice d'attribution des responsabilités. Une formation devrait être lancée dans tous les bureaux de pays d'ici fin 2015.</p> <p>Le modèle de processus opératoire et la matrice d'attribution des responsabilités ont vocation à remédier aux goulets d'étranglement en définissant clairement les responsabilités, les obligations redditionnelles et les besoins en matière de consultation et de partage de l'information.</p>	<p>Recommandation appliquée</p> <p>En cours</p>
<p>Recommandation 5: Investir dans le développement stratégique des capacités institutionnelles et des compétences du personnel afin de préserver et d'augmenter les acquis en matière de transferts monétaires et de bons.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer et diffuser un plan d'action définissant les principales activités à mener au cours des deux prochaines années pour développer les capacités en matière de transferts monétaires et de bons - action immédiate. ➤ Investir dans le renforcement des compétences et le recrutement des ressources humaines de manière à disposer des compétences et de l'expérience nécessaires - action immédiate et continue. 	<p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation, Département des services concernant les opérations, Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, Division des ressources humaines et bureaux régionaux</p> <p>Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Une formation institutionnelle en matière de transferts monétaires et de bons sera dispensée à la plupart des bureaux de pays d'ici mi-2015. Des activités destinées à combler les lacunes au plan des capacités sont programmées jusqu'à la fin de cette même année.</p> <p>Fort des progrès accomplis en 2014, le PAM continuera d'investir dans la création de viviers de talents – y compris pour les activités de transferts monétaires et de bons – de manière à améliorer la rapidité et la qualité des décisions prises en matière de recrutement et à élargir l'accès aux personnes talentueuses dotées des capacités requises.</p>	<p>Décembre 2015</p> <p>En cours</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Allouer des ressources budgétaires suffisantes et développer les capacités des unités fonctionnelles en fonction des rôles définis dans le domaine des transferts d'espèces et de bons ainsi que des besoins - 6 mois à 1 an. ➤ Adapter les structures organisationnelles à la stratégie tant au Siège que dans les bureaux de pays afin de mieux prendre en compte les approches futures en matière d'assistance alimentaire - 1 à 2 ans. ➤ Adapter les financements, les compétences et l'approche de manière à appuyer le développement des capacités et la protection sociale au niveau national, si cela est jugé réalisable pour le PAM - 2 à 3 ans. 	<p>Bureau du Sous-Directeur exécutif/Chef des opérations, Département des services concernant les opérations, Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, Division des ressources humaines et bureaux régionaux</p> <p>Bureau de la directrice exécutive</p> <p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p>	<p>Dans le cadre de la stratégie en matière de personnel, les responsables fonctionnels seront chargés d'assurer le développement continu des compétences et des capacités dans les domaines relevant de leur mandat.</p> <p>En 2014, des ressources supplémentaires relevant du budget administratif et d'appui aux programmes se montant à 8,4 millions de dollars ont été mises à la disposition des bureaux régionaux dans le but de combler de graves lacunes dans divers domaines d'activités, y compris en matière de transfert monétaires et de bons. Chaque bureau régional dispose désormais de capacités spécialisées dans les transferts monétaires et les bons pour appuyer l'action des bureaux de pays.</p> <p>Le prochain plan stratégique alignera les structures du Siège et des bureaux de pays de manière à améliorer l'appui apporté dans le cadre des approches relatives à l'assistance alimentaire.</p> <p>Le PAM continuera de veiller à ce que les activités de transferts monétaires et de bons soient conformes aux politiques et aux programmes nationaux en matière de renforcement des capacités, de protection sociale et de filets de sécurité, et qu'elles les soutiennent au mieux.</p>	<p>Recommandation appliquée</p> <p>Fin 2017</p> <p>En cours</p>
<p>Recommandation 6: Mettre en place un mécanisme de préfinancement pour les opérations s'appuyant sur des transferts monétaires et des bons - ou préciser clairement les conditions d'accès aux mécanismes existants - de manière à permettre une intervention rapide et à combler les déficits de financement pour prévenir l'interruption d'une assistance d'importance cruciale.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer une note conceptuelle définissant le champ d'application et les paramètres d'un mécanisme de préfinancement pour les transferts monétaires et les bons – 6 mois à 1 an. 	<p>Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, Bureau de l'intégration et du soutien opérationnel</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Au titre du dernier examen du cadre financier, la structure des projets du PAM a été mise à jour pour permettre aux bureaux de pays de planifier, gérer et rendre compte des différentes modalités d'assistance, transferts monétaires et bons compris. Ce changement a été étayé par des mises à jour des politiques et des systèmes concernés, y compris la capacité pour les bureaux de pays et les bureaux régionaux d'accéder aux mêmes dispositifs de financement internes pour toutes les modalités d'assistance – dont les transferts monétaires et les bons.</p> <p>En 2014, le Conseil d'administration a approuvé la restructuration du Mécanisme de financement anticipé, qui</p>	<p>Recommandation appliquée</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recenser les donateurs prêts à contribuer à un fonds renouvelable pour des interventions d'urgence fondées sur des transferts monétaires et des bons - 1 à 2 ans. ➤ Élaborer et diffuser des procédures et des directives régissant l'utilisation de ce fonds et les conditions d'accès pour les bureaux de pays - 1 à 2 ans. 		<p>prévoyait un relèvement du plafond des prêts aux projets, passant de 257 millions de dollars à 570 millions de dollars. À l'occasion de l'examen du cadre financier, le Secrétariat continuera de passer en revue les instruments de préfinancement du PAM en 2015, et proposera de nouvelles améliorations et gains d'efficacité.</p>	En cours
<p>Recommandation 7: Mettre en place de solides plateformes de suivi-évaluation et de comptabilité financière permettant de suivre systématiquement les coûts, intrants, produits, résultats et incidences propres aux transferts monétaires et aux bons, dans un cadre facilitant la comparaison entre toutes modalités de transfert au fil du temps, entre les pays et entre les types de projet et d'activité.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les indicateurs, analyses, modalités de notification et d'évaluation nécessaires - 1 an. ➤ Recueillir des éléments d'information permettant de clarifier et de renforcer la position du PAM concernant la conditionnalité au regard de sa mission d'assistance alimentaire - démarrage immédiat, puis action continue. ➤ Nouer des partenariats au niveau des pays avec des universités et des instituts de recherche afin d'augmenter les capacités en matière de suivi et d'évaluation, et d'analyse de marché - 1 an, puis action continue. ➤ Déterminer les moyens de mesurer systématiquement les effets comparatifs des différentes modalités de transfert sur la 	<p>Division de la gestion et du suivi de la performance</p> <p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p> <p>Division de la gestion et du suivi de la performance</p> <p>Division de la gestion et du suivi de la performance</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Les indicateurs A.1, A.4 et A.5 du Cadre de résultats stratégique du PAM impliquent un suivi régulier des quantités et de la valeur des vivres et des transferts d'espèces et de bons au titre de toutes les opérations pertinentes. En général, ces indicateurs sont analysés et communiqués chaque mois – dans le cadre du suivi des distributions par les bureaux de pays – et chaque année à l'occasion du rapport sur les résultats.</p> <p>Le PAM préparera un document d'orientation afin de guider les bureaux de pays en matière de conditionnalité.</p> <p>Au niveau des pays, le PAM préfère renforcer les capacités internes de suivi-évaluation plutôt que de nouer des partenariats avec les universités et les instituts de recherche.</p> <p>Les directives institutionnelles spécifient clairement que les données de suivi concernant les indicateurs de parité qui apparaissent dans le Cadre de résultats stratégique du PAM devraient être ventilées par modalité de transfert (Compendium d'indicateurs du Cadre de résultats stratégique pages 8, 12 et 15), ce qui permet d'examiner les effets comparatifs des différentes modalités pour ce qui concerne les questions d'égalité entre les sexes. Le prochain Cadre de résultats stratégique contiendra les mêmes prescriptions de ventilation pour ce qui touche les</p>	<p>Recommandations appliquée</p> <p>Août 2015</p> <p>En cours</p> <p>Août 2015</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>problématique hommes-femmes et la dynamique de protection - 1 an, puis action continue.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesurer systématiquement les coûts de transaction et adapter la conception des projets en vue de les compenser - 6 mois, puis action continue. ➤ Prévoir un suivi financier distinct pour les transferts monétaires et pour les bons, et demander une analyse ex post de l'efficacité et de l'efficacité de ces instruments en termes de coûts - 6 mois à 1 an. 	<p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p> <p>Division des finances et de la Trésorerie appuyée par Bureau de l'intégration et du soutien opérationnel</p>	<p>indicateurs de protection à l'échelle institutionnelle afin de permettre d'assurer un suivi au titre de chacune des trois modalités.</p> <p>La Division des politiques, des programmes et de l'innovation préparera de nouvelles directives concernant la manière de mesurer les coûts de transaction, et les mettra à jour le cas échéant.</p> <p>La direction reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer l'utilisation des outils actuels pour l'analyse <i>ex-ante</i> de l'efficacité: la valeur Oméga, l'analyse coût-efficience et l'analyse coût-efficacité. Ces outils éclairent la prise de décisions en matière de modalités de transfert, et le Siège continuera de donner des orientations aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. En ce qui concerne les mesures de l'efficience, la structure et le cadre financiers les plus récents permettent au PAM d'opérer le suivi de la valeur des transferts d'espèces et de bons aux bénéficiaires, mais les coûts opérationnels et les coûts d'appui directs relatifs à ces instruments ne sont pas ventilés de la même manière. Les parties prenantes et le Boston Consulting Group envisagent actuellement d'autres manières de mesurer ces données en vue d'établir un examen des coûts de l'implantation, de la mise en œuvre et des dépenses récurrentes de ces activités en fonction des expériences faites par de grands bureaux de pays qui ont mis en œuvre ces modalités de transferts.</p>	<p>Août 2015</p> <p>Juin 2015</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>Recommandation 8: Poursuivre la mise au point d'outils et de systèmes d'appui essentiels pour les transferts monétaires et les bons opérés par le PAM, afin de rendre l'exécution des projets plus efficace et efficiente.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'agissant des arrangements avec les prestataires de services financiers et avec les points de vente, définir une stratégie, élaborer des recommandations et renforcer les capacités - 6 mois à 1 an. ➤ Investir dans les systèmes de gestion des connaissances et des données, y compris dans le déploiement du système SCOpe pour les opérations de trésorerie - démarrage immédiat, puis action continue. ➤ Achever l'élaboration de procédures opératoires et d'accords préliminaires normalisés pour les interventions d'urgence dans les pays à risque élevé - 1 à 2 ans. 	<p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation appuyée par la Division des finances et de la Trésorerie</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La Division des finances et de la Trésorerie appuiera la Division des politiques, des programmes et de l'innovation dans l'élaboration d'une stratégie et de directives ainsi que dans la création de capacités visant à établir des arrangements avec des prestataires de services financiers et des détaillants. La Division des politiques, des programmes et de l'innovation renforcera les investissements dans les systèmes de gestion des connaissances et des informations, y compris dans le lancement de SCOpe. Des procédures opérationnelles normalisées sont en cours d'élaboration et seront déployées en 2015.</p>	<p>Fin 2015</p>
<p>Recommandation 9: Améliorer les approches de partenariat actuelles et forger de nouveaux partenariats à l'appui de la mise en œuvre de la politique de 2008 en matière de transferts monétaires et de bons.</p> <p>Actions à mener:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revoir les critères de sélection des partenaires coopérants pour les projets comportant des transferts monétaires et des bons et encourager l'ouverture à des partenaires non traditionnels – 1 an, puis action continue. ➤ Recenser des moyens permettant de mieux associer les partenaires coopérants et d'autres partenaires au stade de la conception des projets – 1 an, puis action continue. ➤ Suivre de près les nouvelles expériences menées par le PAM dans les pays où il fournit à d'autres acteurs une plateforme pour les transferts 	<p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation appuyée par le Département des services concernant les partenariats et la gouvernance</p> <p>Bureau des partenariats avec les ONG</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La Division des politiques, des programmes et de l'innovation établira les critères de sélection des partenaires coopérants pour les transferts monétaires et les bons et, en collaboration avec le Département des services des partenariats et de la gouvernance, continuera d'encourager la mise en place de partenariats avec des organisations non traditionnelles.</p> <p>La direction reconnaît qu'il peut être bénéfique d'inclure les ONG et d'autres partenaires dans la phase de conception des projets, ainsi qu'il ressort de la stratégie institutionnelle de 2014 en matière de partenariat. En 2015, le PAM prévoit de réviser les directives relatives aux partenariats avec les ONG afin de donner davantage d'informations aux bureaux de pays sur la manière de renforcer l'inclusion des partenaires dans l'élaboration des projets.</p>	<p>Fin 2015</p> <p>Fin 2015</p>





RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM RELATIVE AUX TRANSFERTS MONÉTAIRES ET AUX BONS (2008–2014)			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>monétaires et les bons et élaborer une stratégie institutionnelle claire, assortie de plans définissant les rôles des prestataires de service et les accords – 1 à 2 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examiner la proposition de valeur relative pour les partenariats du PAM actuels et futurs avec le secteur privé – 1 an. ➤ Travailler avec les partenaires coopérants afin d'améliorer la conception des projets afin de prendre en compte la problématique hommes-femmes et les questions de protection, en prévoyant des mécanismes de suivi et d'ajustement – 6 mois, puis action continue. 	<p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p> <p>Division des partenariats avec le secteur privé</p> <p>Division des politiques, des programmes et de l'innovation</p>	<p>Le suivi des expériences de transferts d'espèces et de bons au niveau des pays a été lancé pour la première fois pendant l'intervention d'urgence menée à Gaza en 2014, ce qui a permis au PAM d'élargir sa plateforme d'activités de transfert pour servir de multiples acteurs humanitaires dans différents secteurs. À partir de ce modèle, le Programme élabore actuellement une plateforme numérique conçue pour assurer le suivi de l'efficacité et de l'efficacité des transferts numériques, y compris ceux qui sont destinés à répondre à des besoins alimentaires et nutritionnels.</p> <p>Le PAM va élaborer des règles d'engagement normalisées avec les partenaires du secteur privé, de manière à clairement séparer les activités liées aux partenariats et aux achats dans les accords.</p> <p>Le suivi des questions d'égalité hommes-femmes et de protection sera intégré dans les rapports d'activité concernant les deux premières mesures mentionnées dans la recommandation 9.</p>	<p>Fin 2016</p> <p>Mars 2015</p> <p>Juin 2016</p>